RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00353
Numéro SIREN : 531 396 893
Nom ou dénomination : ABN FERMETURES

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2018 sous le numéro de dépôt 1007

cerfa N° 11084*18

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

004443

N° 2065-SD 2017

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le gérant

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/07/2016 et clos le 30/06/2017 — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ✔

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2259-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case ☐

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 *quinquies* C), cocher la case ☐

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SARL ABN FERMETURES

SIRET 5 3 1 3 9 6 8 9 3 0 0 0 1 2

Adresse du principal établissement:

9 Rue

60620 ORMOY LE DAVIEN

Adresse du siège social:

Mél : abnfermetures@orange.fr

Ancienne adresse en cas de changement:

DÉPOSÉ LE 7 MARS 2018 Tribunal de Commerce de Compiegne N° 1007

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIEGNE

B ACTIVITÉ

Activités exercées MENUISERIE METALLERIE SERRURERIE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% 100 718 — Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%* 38 120 — Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zone franche urbaine ☐ — Pôle de compétitivité ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

GESTELIA
1 RUE LEONARD DE VINCI

60000 BEAUVAIS — *Tél:* 03.44.05.53.78

Nom et adresse du conseil: — *Tél:*

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: — *N° d'agrément du CGA*

Tél:

Identité du déclarant:

Date: Lieu:

Qualité et nom du signataire:

Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD
2017

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
					e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ROBERT WILLIAM 9 RUE DES PEUPLIERS 60620 ORMOY LE DAVIEN GERANT	12000		82 647				
ROBERT NADIA 9 RUE DES PEUPLIES 60620 ORMOY LE DAVIEN ASSOCIE	750						
ROBERT MARC 15 RUE DU TRONSAY 60440 NATEUIL LE HOUDOUIN ASSOCIE	2250						

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement :	N° SIRET du principal établissement	Code APE
	53139689300012	4332b
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
SARL ABN FERMETURES		
9 Rue		
60620 ORMOY LE DAVIEN		

I Résultat de l'exercice		
A . Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	138 838
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies-1	
f	Dont moins-value à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis aux taux réduit		
g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 €uros x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies-1	
k	Dont plus-value à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies-1	
	Total lignes h à k	38 120

l	**III Bénéfices soumis aux taux normal (a – c – h – i)**	100 718
m	**IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d – j – k)**	

RÉPARTITION DU CAPITAL

(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement :	N° SIRET du principal établissement	Code APE
	53139689300012	4332b
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
SARL ABN FERMETURES		
9 Rue		
60620 ORMOY LE DAVIEN		

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

RÉPARTITION DU CAPITAL

(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis de l'annexe III)

PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

cerfa N° 10937 * 19
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **SARL ABN FERMETURES** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 9 Rue — 60620 ORMOY LE DAVIEN — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 5 3 1 3 9 6 8 9 3 0 0 0 1 2 — Néant * :

Exercice N clos le : 3 0 0 6 2 0 1 7

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	940	AG	444	496
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	25 695	AS	15 526	10 169
	Autres immobilisations corporelles	AT	149 914	AU	97 518	52 396
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	4 600	BI		4 600
	TOTAL (II)	BJ	181 149	BK	113 488	67 662
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	20 171	BM		20 171
	En cours de production de biens	BN	10 427	BO		10 427
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 527	BW		1 527
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	411 029	BY	25 205	385 824
	Autres créances (3)	BZ	36 097	CA		36 097
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	213 496	CG		213 496
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 390	CI		7 390
	TOTAL (III)	CJ	700 137	CK	25 205	674 932
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	881 286	1A	138 692	742 594

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2050-SD – (SDNC/DGFiP) – Janvier 2017

cerfa N° 10938 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **SARL ABN FERMETURES** — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000)	DA	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	390 702
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	73 163
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	480 364
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 621
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 682
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 781
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	152 760
	Dettes fiscales et sociales	DY	85 147
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 439
	Autres dettes	EA	4 800
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	262 229
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	742 594

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont : Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	262 229
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 10167 * 21

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SARL ABN FERMETURES — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue : biens *	FD	785 936	FE		FF	785 936
	Production vendue : services *	FG	860 858	FH		FI	860 858
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 646 794	FK		FL	1 646 794
	Production stockée *					FM	10 427
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	4 463
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 661 691
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	832 476
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-20 171
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	399 425
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	10 419
	Salaires et traitements *					FY	205 123
	Charges sociales (10)					FZ	63 348
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux amortissements *					GA	34 838
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	9 931
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	11 308
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 546 698
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	114 993
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 321
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	1 321
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-1 321
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	113 673

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2052-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2017

cerfa N° 10947 * 19

Formulaire obligatoire (article 54 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **SARL ABN FERMETURES** — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	1 446
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	223
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	1 669
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	-1 669
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	38 841
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 661 691
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 588 529
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	73 163

RENVOIS				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	30 342
	— Crédit-bail immobilier		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)		HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(9)	Dont transferts de charges		A1	930
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
PENALITE	257	
PV	1 189	
DOTATIONS	223	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

N° 2053-SD – (SDNC.DGFiP) - Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 10169 ✱ 21
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise **SARL ABN FERMETURES** — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD 940	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composant L9)		KJ	KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)		KM	KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions (Dont Composants M2)		KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)		KS 25 380	KT	KU 1 347
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV 12 461	KW	KX 4 384
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY 123 104	KZ	LA 8 603
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB 2 917	LC	LD 1 907
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
	Avances et acomptes		LK	LL	LM
		TOTAL III	LN 163 862	LO	LP 16 240
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
	Autres participations		8U	8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T 1 800	1U	1V 2 800
		TOTAL IV	LQ 1 800	LR	LS 2 800
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG 166 602	ØH	ØJ 19 040

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW 940	LX
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ 1 032	MK 25 695	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM	MN 16 844	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP 2 500	MQ 129 207	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS 961	MT 3 863	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
		TOTAL III	IY	NG 4 493	NH 175 609	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F 4 600	2G
		TOTAL IV	I3	NJ	NK 4 600	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK 4 493	ØL 181 149	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2054-SD – (SDNC DGFiP) – Janvier 2017

cerfa N° 10171 * 16

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Exercice N clos le 31062017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL ABN FERMETURES**

Néant ☑ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintegrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

N° 2054 BIS-SD – (SÚNC-DGFiP) - Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

cerfa N° 10172 * 21

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **SARL ABN FERMETURES** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	131	PF	313	PG		PH	444
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	11 120	QA	5 438	QB	1 032	QC	15 526
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 454	QE	4 544	QF		QG	8 997
	Matériel de transport	QH	64 660	QI	24 490	QJ	2 500	QK	86 651
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 555	QM	276	QN	961	QO	1 870
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	82 789	QV	34 748	QW	4 493	QX	113 044
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	82 920	ØP	35 061	ØQ	4 493	ØR	113 488

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements — TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor-po-relles — TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général à la vente (NP + NQ + NR)		NW		Total général non vendu (NS + NT + NU)		NY		Total général tout vendu (NW − NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055 SD (CONC DGFiP) Janvier 2017

cerfa N° 10949 ✱ 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **SARL ABN FERMETURES** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	18 812	6U	9 931	6V	3 538	6W	25 205
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	18 812	TY	9 931	TZ	3 538	UA	25 205
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	18 812	UB	9 931	UC	3 538	UD	25 205
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	9 931	UF	3 538		
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10950 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **SARL ABN FERMETURES** — Néant ☐*

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	4 600	UV		UW	4 600
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	43 157		43 157		
	Autres créances clients	UX	367 871		367 871		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	31 589		31 589		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	4 508		4 508		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	7 390		7 390		
	TOTAUX	VT	459 116	VU	454 516	VV	4 600
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	5 621	5 621		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	152 760	152 760		
Personnel et comptes rattachés		8C	7 994	7 994		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 227	26 227		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	10 260	10 260		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	35 118	35 118		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 548	5 548		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 439	1 439		
Groupe et associés (2)		VI	6 682	6 682		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 800	4 800		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	256 448	VZ 256 448		

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : VJ

Emprunts remboursés en cours d'exercice : VK 11 096

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques : VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10951 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL ABN FERMETURES** | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET ☐ | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31 09 2017

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	73 163
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	26 164		XE	32 249
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	6 085			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX			XW	1 446
	Amendes et pénalités	WJ	1 446	Charges financières (art. 212 *bis*) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	38 841
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		– imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme						WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	750
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	146 449

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		– imposées au taux de 0 %						WH	
		– imposées au taux de 19 %						WP	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		– imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice * et exonérations *	Entreprises nouvelles - Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies A*)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CJCE (art. 44 *octies*)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
		ZFU-TE (art. 44 *octies* et *octies A*)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)			XG	7 610
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
								TOTAL II		XI	7 610

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	138 839
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	138 839
		XO	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2058-A-SD – (SUNC-DGFiP) - Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

cerfa N° 10952 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑩

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL ABN FERMETURES** — Néant ☑ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XL ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2058-B-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2017

cerfa N° 10953 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL ABN FERMETURES** — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	27 458		– Autres réserves	ZD	27 458
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZF	
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF	27 458		Report à nouveau	ZG	
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	27 458

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	178 709)	YQ	152 363
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	211 509
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	23 932)	XQ	25 346
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	360
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	21 782
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	140 428
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	399 425
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	985
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	9 434
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	10 419
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	167 385
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	227 038
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *			ØB	88 293
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :			YP	4,00
	– Effectif affecté à l'activité artisanale			RL	4
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro de centre agréé *	XP			– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2058-C-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2017

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

cerfa N° 10179 * 21 (12)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2017

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SARL ABN FERMETURES — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
I - Immobilisations* 1						
2						
3						
4						
5						
6	petit outillage	1 032		1 032		
7						
8	vehicule	2 500		2 500		
9	mat. informatique	961		961		
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme [9]	Long terme [10] : 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) [11]
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [9]						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [10]						
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % [11]						

(A) (B) (Ventilation par taux) (C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

cerfa N° 10954 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2017

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **SARL ABN FERMETURES** | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant ☑ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2059-B-SD – (SDNC-DGFiP) - Janvier 2017

cerfa N° 10955 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2017

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **SARL ABN FERMETURES** Néant ☑ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 16 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % (3)	Solde des moins-values à 16 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H (7)
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) (3)	À 19 % ou 15 % imputables sur le resultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) (4)	À 15 % ou À 16,5 % (1) (5)		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10182 * 22

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **SARL ABN FERMETURES**

Néant ☑*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 11484 ✱ 18

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **SARL ABN FERMETURES** — Néant ☐ *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Exercice ouvert le : 01/07/2016 et clos le : 30/06/2017 Durée en nombre de mois : 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	785 936
Production vendue - Services	OC	860 858
Production stockée	OD	10 427
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	1 657 223

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	832 476
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	-20 171
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	343 737
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 414
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	11 308
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs…), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 168 764

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	OG	488 458

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	488 458

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☑
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 646 794
Période de référence	GY	01/07/2016
	GZ	30/06/2017
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-SD.

cerfa N° 11624 * 17

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2059-F-SD 2017

1/2 (1)

Néant ☐

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 30/06/2017 N° SIRET 53139689300012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABN FERMETURES

ADRESSE (voie) 9 Rue

CODE POSTAL 60620 VILLE ORMOY LE DAVIEN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	15000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique ROBERT | Prénom(s) WILLIAM

Nom marital | % de détention 80,00 | Nb de parts ou actions 12000

Naissance : Date 1975 | N° Département 60 | Commune CREPY EN VALOIS | Pays FRANCE

Adresse : N° 9 | Voie RUE DES PEUPLIERS

Code Postal 60620 | Commune ORMOY LE DAVIEN | Pays FRANCE

Titre (2) M | Nom patronymique ROBERT | Prénom(s) MARC

Nom marital | % de détention 15,00 | Nb de parts ou actions 2250

Naissance : Date 1952 | N° Département 75 | Commune PARIS | Pays FRANCE

Adresse : N° 15 | Voie RUE DU TRONSAY

Code Postal 60440 | Commune NANTEUIL LE HAUDOUIN | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 11625 * 17

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☑ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 30 06 2017

N° SIRET 53139689300012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABN FERMETURES

ADRESSE (voie) 9 Rue

CODE POSTAL 60620 VILLE ORMOY LE DAVIEN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

LIASSE FISCALE – ANNEXE

Relevé des Charges à payer

Désignation de l'entreprise : **SARL ABN FERMETURES**
Date de clôture de l'exercice : **30/06/2017**

INTERET COURUS SUR EMPRUNTS

INTERET COURUS AGIOS DE DECOUVERT

INTERET COURUS COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

FACTURE FOURNISSEURS NON PARVENUES

Fournisseurs d'achats	
Fournisseurs de sous-traitance	
Electricité	
Crédit bail	
Locations	
Charges locatives	
Assurances	
Honoraires	
Téléphone	
Cotisations centre de gestion	4 554
Fournisseurs d'immobilisations	
Fournisseurs divers	455
Fournisseurs intérêts courus	
TOTAL :	5 009

CHARGES A PAYER : ETAT

Taxe d'apprentissage	439
CFE,CVAE	555
Taxe sur les salaires	
Taxe formation continue	
Participation à l'effort de construction	
Taxes foncières	897
Taxe sur le véhicules de société	3 657
Taxe locale d'equipement	
Taxes diverses	
Dettes Provisionnées pour charges fiscales sur congés payés	
TOTAL :	5 548

CHARGES A PAYER : PERSONNEL

Dettes provisionnées pour congés à payer	
Dettes provisionnées pour participation des salariés	
Autres charges à payer	7 994
TOTAL :	7 994

CHARGES A PAYER : ORGANISMES SOCIAUX

Sécurité sociale	
Caisse de congés payés	
Caisse de retraite	
Assedic	
Organic	
Provision cotisations sociales exploitant	
Charges sociales sur congés à payer	
Autres organismes sociaux	6 170
TOTAL :	6 170

CHARGES A PAYER DIVERSES

TOTAL DES CHARGES A PAYER 24 721

cerfa

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

2059-F-AN1 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2 (1)

EXERCICE CLOS LE 30/06/2017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABN FERMETURES**

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Titre (2) MME | Nom patronymique ANNAB | Prénom(s) NADIA
Nom marital ROBERT | % de détention 5 | Nb de parts ou actions 750
Naissance : Date 1975 | N° Département 93 | Commune LE BLANC MESNIL | Pays FRANCE
Adresse : N° 9 | Voie RUE DES PEUPLIERS
Code Postal 60620 | Commune ORMOY LE DAVIEN | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

cerfa
N° 11093 * 17
Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067-SD
(2017)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE_____ ou exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Désignation de l'entreprise **SARL ABN FERMETURES**

Adresse 9 Rue 60620 ORMOY LE DAVIEN

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	ROBERT WILLIAM	GERANT	9 RUE DES PEUPLIERS 60620 ORMOY LE DAVIEN
2	ROBERT LUDOVIC	POSEUR MENUISERIE	11 RUE DES TILLEULS 60620 ORMOY LE DAVIEN
3	HOCQUET CHRISTOPHE	POSEUR MENUISERIE	7 RUE JEAN MOULIN FERRY 60440 NANTEUIL LE HAUD
4	MOUSSY LAURENT	POSEUR MENUISERIE	23 RUE DE SAINT PATHUS 60330 SILLY LE LONG
5	BELIN ARNAUD	POSEUR SUR CHANTIER	5 RESIDENCE DES BLEUETS 02470 MEUILLY ST FRONT
6			
7			
8			
9			
10			

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1	82 647				82 647				82 647
2	29 517				29 517				29 517
3	29 335				29 335				29 335
4	27 431				27 431				27 431
5	14 246				14 246				14 246
6									
7									
8									
9									
10									
**	183 176				183 176				183 176

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 238
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	8 434
Totaux	9 672

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice..... (total col. 9 + total col. 10) ❿	192 848	– de l'exercice..... ❿	138 838
– de l'exercice précédent ❿		– de l'exercice précédent ❿	38 713

Nom et qualité du signataire
ROBERT WILLIAM
GERANT

À ORMOY LE DAVIEN le 19.09.2017

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

N° 2067-SD – (2017) – (11093-17) – FICHE 2/2

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

15252*03

DGFIP N° 2069-RCI-SD 2017

Formulaire obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/07/2016 **au** 30/06/2017 **ou Année :**											
Dénomination de l'entreprise : SARL ABN FERMETURES										Néant ☐	
SIREN de l'entreprise	5	3	1	3	9	6	8	9	3	PME au sens communautaire	Cocher la case ☐
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés										Cocher la case ☐	
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :											
SIREN de la société déclarante											
Dénomination de la société mère :											
SIREN de la société mère											

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)

CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 *undecies* A du CGI)		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		450
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 %[2]] + [ligne 2 x 9 %[2]] + [[ligne 3 x 6 %[2]] + [ligne 4 x 9 %[2]]] x 10/90 + ligne 5)		5 887
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	88 293
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	3	88 293
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 *quaterdecies* du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 *quindecies* du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS

III – CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	

Extensions

Société : SARL ABN FERMETURES

I – RÉINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Montant
MECENAT	750
	750

II - DÉDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Montant
CICE	7 610
	7 610

ABN FERMETURES
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 9 rue des Peupliers
60620 ORMOY LE DAVIEN
531 396 893 RCS COMPIEGNE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 NOVEMBRE 2017

Madame, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 juin 2017, l'activité de la Société s'est caractérisée par une forte hausse du chiffre d'affaires net.

Dans le même temps, l'évolution des charges d'exploitation a été bien maîtrisée.

Le résultat net augmente fortement.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

WR

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif pour l'exercice ouvert le 01 juillet 2017 est de confirmer le résultat.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 114 993 euros contre 38 260 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 200,55%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -1 321 euros (-591 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 113 673 euros contre 37 669 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 201,76%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -1 669 euros contre -4 295 euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de 38 841 euros contre 5 916 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017 se solde par un bénéfice de 73 162,56 euros contre un bénéfice de 27 458,28 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 166,44%.

Au 30 juin 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 742 594 euros contre 558 882 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 32,87%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 73 162,56 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	73 162,56 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 73 162,56 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 480 364,18 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 780 euros (amortissement excédentaire Mercedes VIANO) et 18 383,84 euros (crédit bail excédentaire Porsche CAYENNE).

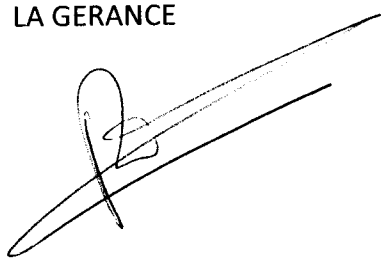
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à ORMOY LE DAVIEN
Le 15 octobre 2017

LA GERANCE



ABN FERMETURES
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 9 rue des Peupliers
60620 ORMOY LE DAVIEN
531 396 893 RCS COMPIEGNE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 NOVEMBRE 2017

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Madame, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Au titre de l'exercice écoulé sont intervenues les conventions suivantes :

-I- Rémunération de Monsieur William ROBERT en qualité de Gérant de la Société
Montant net : 48 000 euros
Outre CSG déductible et FC : 5 899 euros

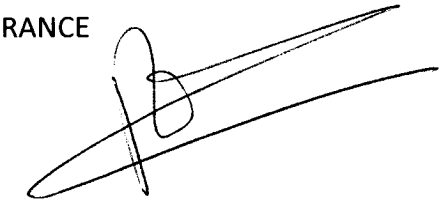
-II- Prise en charge par la Société des cotisations sociales personnelles de Monsieur William ROBERT en qualité de Gérant de la Société
Cotisations sociales obligatoires : 19 135 euros
Cotisations sociales facultatives : 9 612,72 euros

-III- Existence dans les écritures de la Société d'un compte courant d'associé au nom de Monsieur William ROBERT
Montant créditeur au 30.06.2017 : 6 681,83 euros
Non rémunéré

-IV- Location immobilière
Montant du loyer : 14 740 euros

Fait à ORMOY LE DAVIEN
Le 15 octobre 2017

LA GERANCE



ABN FERMETURES
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 9 rue des Peupliers
60620 ORMOY LE DAVIEN
531 396 893 RCS COMPIEGNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 NOVEMBRE 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élevant à 73 162,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 73 162,56 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 73 162,56 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 novembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

